

CHARTRE DES TALUS ET BORDS DE ROUTE de grande valeur écologique

POSTULAT

Dans le cadre du renforcement de la durabilité dans notre commune et plus particulièrement dans le souci de la préservation de la biodiversité, je vous propose un entretien différencié des talus et bordures de route. Il s'agirait que nos autorités compétentes signent une charte avec Pro Natura Vaud.

Je vous rassure d'emblée : la signature de la Charte des Talus n'engendre aucun frais, elle permettrait même quelques économies.

Qu'est-ce que la Charte des Talus ? L'association Pro Natura propose aux communes intéressées une collaboration avec la biologiste Virginie Favre qui a sa propre entreprise, la Boîte Verte à Lausanne. Les honoraires et frais de cette biologiste sont alors, en cas de signature de la charte, entièrement pris en charge par Pro Natura dans le cadre de ladite charte.

Il s'agit en l'occurrence de laisser pousser l'herbe et les fleurs sur nos bordures et talus de route et de ne les faucher, selon les espèces cible à favoriser, que deux fois par année, généralement fin juin et fin octobre. Au printemps de l'année de mise en œuvre du nouvel entretien des talus et des bords de routes, Mme Favre et son équipe viennent faire, à quelques endroits qu'elle choisit, les relevés des fleurs et des éventuelles fleurs rares à protéger. Elle remet ensuite son rapport à la Municipalité et aux services concernés avec quelques conseils si nécessaire. Une deuxième inspection est prévue, soit sur demande de la commune, soit sur initiative de Mme Favre, et cela dans les 6 années suivant la signature de la charte.

Et quels seraient les avantages ? En voici quelques-uns :

Il s'agit d'un service entièrement gratuit qui permet de réaliser :

- Moins d'heures de travail pour la voirie
- Moins d'usure des machines
- Moins de consommation de carburant
- Moins de pollution sonore et de l'air

- Plus de protection de la biodiversité, des abeilles par exemple
- Plus de renforcement de la durabilité
- Plus de prise de conscience de notre responsabilité
- Plus de plaisir pour les yeux

Précisons encore :

- que les trois routes cantonales qui traversent notre commune n'appartiennent pas à l'Etat et sont donc à la charge de la commune, ceci selon l'Article 20 du chapitre III de la Loi sur les Routes.
- qu'il faudra continuer de tondre régulièrement environ 1 mètre de bordure le long des endroits où, pour des raisons de sécurité routière, la visibilité doit être garantie.
- que la surveillance par Mme Favre inclurait le repérage de plantes invasives (comme les chardons dans une commune du canton de Genève) qui devraient de toutes façons être arrachées si Mme Favre et/ou les employés de la voirie en détectaient.

Je souhaite donc qu'une commission étudie la possibilité de la participation de la Boîte Verte, aux frais de Pro Natura Vaud, à l'entretien différencié des talus en question, ceci en vue de sa prise en considération par la Municipalité.

Elisabeth Leimgruber, Les Verts

La Tour-de-Peilz, le 26 septembre 2016

Pièce jointe :
modèle du contrat avec Pro Natura Vaud

Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique

La commune de ...

s'engage à préserver, promouvoir et valoriser la biodiversité des talus et bords de route de haute valeur écologique de son territoire par un entretien différencié.

Elle s'engage pour ce faire à suivre le plan de gestion élaboré conjointement par le ou le(s) responsable(s) chargé(s) de l'entretien des talus et bords de route et Pro Natura Vaud. Ce plan de gestion est un document évolutif dont le contenu peut être adapté au cours du temps, d'entente avec les signataires.

La présente charte a valeur morale. Elle ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte sur les objets dont il est question dans le plan de gestion.

Par sa signature, la **commune prend l'engagement** de respecter la charte des „talus et bords de route à haute valeur écologique“ et démontre sa volonté de valoriser les richesses naturelles le long de ses voies de communication.

Par sa signature, **Pro Natura Vaud s'engage** à accompagner la commune dans sa démarche en se tenant à disposition pour tout conseil en relation avec l'entretien différencié de ses talus de route. Pro Natura Vaud reprendra contact avec la commune au bout de six ans afin de suivre l'évolution du projet.

Lieu, date et signature d'un-e représentant-e communal-e :

Lieu, date et signature du Président de Pro Natura Vaud :

